

## **Nutri-Boost (avantage limité dans le temps - applicable à partir du 1er octobre 2022)**

Nutri-Boost est un avantage temporaire proposé par Delhaize/Delhaize Luxembourg. Il est réservé aux seuls Clients membres du Club SuperPlus qui ont valablement créé leur Compte en ligne et bénéficient des profils 2 ou 3. Cet avantage prendra fin de plein droit à la date décidée à la libre discrétion de Delhaize/Delhaize Luxembourg, moyennant information aux Membres du Club SuperPlus selon le(s) moyen(s) qu'elle jugera le(s) plus approprié(s) (par exemple, un email aux Membres concernés ou une communication par les médias habituels ou un message sur le site internet/l'App, etc.). Dans la mesure du possible, Delhaize/Delhaize Luxembourg informera les Membres du Club SuperPlus de la date de fin de cet avantage au moins une semaine au préalable. Cet avantage n'est pas applicable pour les achats effectués via Delhaize Delivery. Le Nutri-Boost n'est pas visible sur l'App Lux même si l'avantage Nutri-Boost est bien applicable pour les achats effectués auprès d'Établissements situés au Luxembourg (le décompte de la réduction liée au Nutri-Boost est mentionnée sur le ticket de caisse). Le Nutri-Boost visible sur le Site Web Be et l'App Be tient compte des achats réalisés dans les Etablissements situés sur le territoire luxembourgeois. Dans le cadre de l'avantage Nutri-Boost, le Client reçoit une réduction de 10% sur le prix d'achat des Produits Frais affichant un Nutri-Score A ou B (tel que repris ainsi dans les bases de données et systèmes de Delhaize/Delhaize Luxembourg). Les Produits Frais sont les produits consommés tels quels, c'est-à-dire sans préparation de conservation, dès leur production ou récolte, et qui font partie d'une des catégories de produits suivantes : fruits et légumes, viandes et poissons, plats préparés, charcuterie, produits laitiers et boulangerie. Sont exclus des Produits Frais au sens du présent article : les produits surgelés, les fleurs et les plantes. Les produits non enregistrés comme Produits Frais dans les systèmes Delhaize/Delhaize Luxembourg sont également exclus des Produits Frais bénéficiant de l'avantage NutriBoost. L'avantage Nutri-Boost ne sera activé qu'à condition que le Client ait effectué des achats auprès d'Etablissements pour un montant au moins équivalent à 99,00 € (nonante-neuf euros) au cours du mois précédent. Le montant des achats du mois précédent est calculé sur la base de l'ensemble des produits achetés du premier jour au dernier jour du mois précédent entièrement écoulé, en tenant compte des promotions et des réductions dont le Client a bénéficié et à l'exclusion des produits suivants : titres de transports, cigarettes, produits du tabac et dérivés, sacs poubelles et autocollants communaux, produits de la Poste, livres et produits de la presse en général, produits de la Loterie Nationale, recharges gsm, cartes cadeaux et musique. Le calcul des achats déterminant l'application de la réduction du Nutri-Boost commencera au plus tôt à dater du 1er septembre 2022, pour autant que le Client soit valablement Membre du Club SuperPlus à cette date, ou, à défaut, à la date ultérieure à laquelle le Client sera devenu valablement Membre du Club. Sans préjudice de ce qui précède, la réduction n'est appliquée que sur les Produits Frais présentant un Nutri-Score A ou B tel qu'inscrit dans les systèmes de Delhaize/Delhaize Luxembourg et à l'exclusion des produits vendus en promotion ou avec une réduction (en ce compris également les produits en vente rapide, les produits pour lesquels sont présentés des bons de réduction, les produits bénéficiant d'une autre réduction basée sur les Nutri-Score des produits, les produits proposés en promotions en cas d'achat de plusieurs articles (ex : 2+1 gratuit) et autres offres conjointes, etc.). Un produit pour lequel Delhaize/Delhaize Luxembourg ne dispose pas d'un Nutri-Score valablement enregistré dans ses systèmes ne peut pas donner lieu à l'avantage (par exemple les produits pour lesquels les fournisseurs ont refusé de donner les informations nécessaires au calcul du Nutri-Score ou encore des produits « locaux » vendus par un Etablissement, ...). La réduction sera calculée directement à la caisse et ne pourra être obtenue que sur présentation de la Carte SuperPlus du Client lors du passage à la caisse (carte matérielle ou digitale). La réduction Nutri-Boost est calculée sur le montant total de tous les produits bénéficiant du Nutri-Boost sur le même ticket de caisse, de sorte que le montant de la réduction indiqué par produit sur le ticket est

seulement indicatif et est sans impact sur le montant total de la réduction. Pour des raisons techniques, le montant total de la réduction est « coupé » à la deuxième décimale après la virgule (c'est-à-dire au centime d'euro), ce qui revient à un arrondi vers le bas, sans que le Client puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité à ce sujet. Delhaize/Delhaize Luxembourg pourra à tout moment modifier les conditions et/ou modalités de cet avantage (par exemple modifier le seuil d'achat pour en bénéficier, le pourcentage de la réduction, l'assortiment concerné, etc.) sans être redevable d'aucune indemnité. Elle en informera les Clients concernés via les moyens de communication habituels dont elle dispose (exemple : communication sur le Site web Be/l'App Be, par email, sms, réseaux sociaux, etc.) ; La réduction ne peut être obtenue que dans la mesure où elle concerne des achats relevant d'un panier normal d'achats pour un ménage de six (6) personnes maximum, à l'exclusion de tout achat en vue de revente ou dans le cadre d'activités professionnelles. Delhaize/Delhaize Luxembourg se réserve le droit de réduire le montant de la réduction en cas d'utilisation de la Carte SuperPlus pour des achats qu'elle estime raisonnablement dépasser celui d'un ménage de six (6) personnes. La réduction est plafonnée à 1.000,00 € (mille euros) par mois et par Compte en ligne/par Compte lié. Delhaize/Delhaize Luxembourg se réserve le droit de refuser d'accorder la réduction en cas d'abus de cet avantage ou des systèmes, et ce sans avertissement préalable. Delhaize/Delhaize Luxembourg s'engage à mettre en oeuvre les efforts raisonnables afin que ses systèmes (notamment ses systèmes caisses) soient en mesure de calculer correctement la réduction visée. Néanmoins, Delhaize/Delhaize Luxembourg ne peut apporter aucune garantie sur le calcul parfait de ces réductions. Elle ne peut être tenue d'aucun dommage direct ou indirect lié à d'éventuelles erreurs. Delhaize/Delhaize Luxembourg pourra le cas échéant refuser d'accorder la réduction a posteriori si celle-ci n'a pas été calculée correctement par les systèmes (par exemple si la réduction demande un effort de calcul trop important ou démesuré par rapport à l'avantage pour le Client). Delhaize/Delhaize Luxembourg ne peut non plus être tenue responsable pour les problèmes provenant des systèmes des Etablissements dont elle n'est pas l'exploitant (franchisés).